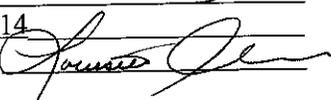


Commission de l'aménagement du
territoire

Déposé le : 2011-06-03

N° : CAT-114

Secrétaire : 

Projet de loi No 204
(privé)

**Loi concernant le projet d'amphithéâtre
multifonctionnel de la Ville de Québec**

Intervention de

Madame Francine Vachon
Citoyenne

2 juin 2011

PRÉAMBULE

Je laisse les côtés pointus de l'entente aux spécialistes. Je préfère m'attarder surtout au côté démocratique du dossier.

DÉMOCRATIE ET LÉGALITÉ NE SONT PAS SYNONYMES

L'ancien maire Jean Pelletier, que M. Labeaume a consulté dès son arrivée à la ville, déclarait: «La démocratie se pratique une fois tous les quatre ans». Est-ce à dire qu'entre deux élections, c'est le règne de la dictature cachée derrière le rideau de la démocratie?

LES DÉRAPAGES

Au départ, il s'agissait surtout d'un amphithéâtre multifonctionnel. Maintenant, on parle beaucoup plus de la venue d'une équipe professionnelle de hockey et ce, dans un climat survolté, hautement émotif, climat exploité par les milieux d'affaires attirés par un gain facile.

«Labeaume demande des sacrifices» titrait le Journal de Québec, 5 mai 2011:

Je cite le maire: «Ce que je pense, c'est que la famille moyenne de Québec, par plaisir, va décider de se payer moins de voyages pour investir sur des billets de saison» (Diane Tremblay, «Hockey: Labeaume demande des sacrifices». Le journal de Québec, jeudi le 5 mai 2011, p. 9)

Demander aux familles de sacrifier leurs voyages pour investir dans un sport spectacle de millionnaires, c'est tout simplement odieux. Pourquoi devons-nous sacrifier cette forme ludique d'éducation des jeunes et moins jeunes? Sans compter la culture et tous les autres loisirs qui devront aussi passer à la moulinette.

Le hockey n'est plus le beau sport d'équipe qu'il a été. Alors, depuis quand ce que je qualifie de combats de gladiateurs sur patins sont une belle éducation à donner à nos jeunes, les citoyens de demain? Ce genre de sport gratuitement brutal n'a rien à voir avec l'éducation, la justice sociale et la répartition équitable de la richesse collective.

L'argent public doit servir à tous, pas seulement à un groupe de privilégiés.

Un exemple, que je connais bien, qui permet d'illustrer à quel point on perd le sens de la mesure. Lors de la fermeture du jardin zoologique, équipement scientifique et éducatif par excellence, un laissez-passer annuel coûtait \$30. Combien coûtera un billet au futur amphithéâtre? Disons \$100 pour les besoins de la comparaison. C'est l'équivalent de 3 ans de visites quotidiennes au zoo, 365 jours par an ou 8¢ par jour.

Alors pourquoi un milliardaire comme M. Péladeau ne se paie-t-il pas un Colisée et une

équipe de hockey, avec toutes les subventions et crédits d'impôts qu'il obtiendrait? Parce que nos politiciens lui offrent un magnifique cadeau sur un plateau d'or: les risques au public, les profits au privé.

N'oublions pas que c'est une entente de 25 ans. S'il y a des erreurs à corriger, ça risque d'être très coûteux pour les citoyens.

LA LOI ET LA DÉMOCRATIE

Dans un premier temps, lorsque le maire Labeaume a demandé une loi privée, c'était de son propre aveu pour contrer toute procédure judiciaire provenant de personnalités particulièrement bien avisées. En voulant bâillonner toute opposition, il s'est pris à son propre jeu. C'est pourquoi, dans un deuxième temps, il a parlé de sécuriser judiciairement le contrat de gestion avec M. Péladeau.

Si le contrat est parfaitement légal, comme le claironnent le maire et la députée de Taschereau, voulez-vous bien me dire ce qu'on fait ici? On ne corrige pas une prétendue injustice avant qu'elle ne soit commise. C'est stupide et ça s'appelle «bâillonner les citoyens».

On nous dit maintenant que la loi 204 n'empêchera pas les poursuites judiciaires. Mais que peu faire un citoyen devant un juge et une loi «légale»? On se fout de la démocratie.

Certains députés du PQ (pas tous, heureusement!) sont en admiration devant Régis Labeaume et le traite en dieu des époques antiques grecques et romaines. C'est dangereux pour la démocratie, même s'il est légitime pour des humains, même élus, d'aduler des idoles. Quand on exerce une charge publique, il faut être très prudent.

M. Labeaume n'est pas réputé pour son haut sens de la démocratie et du respect des citoyens qui s'opposent à lui. Par exemple, les consultations publiques qu'il doit légalement tenir en matière de zonage sont bidon. Il cherche aussi par tous les moyens à rendre les conseils de quartiers parfaitement inutiles. Ces conseils sont pourtant le plus beau moyen de vivre la démocratie sur le terrain, au quotidien. Les Français nous les envient.

LA CONSTRUCTION À VENIR

L'impulsivité du maire m'amène à vous mettre en garde lorsque viendra le temps d'aller en appels d'offres pour la construction elle-même de l'amphithéâtre. N'oublions pas qu'il n'y a pas eu de commission d'enquête publique pour faire le ménage dans la construction au Québec. Je vois présentement un homme d'affaires qui ri dans sa barbe, sur le seuil de porte du maire Labeaume. Ses entreprises vont sûrement

soumissionner. Les médias ont laissé entendre qu'il avait des liens avec le crime

organisé.

Un texte publié dans le Devoir du 27 mai 2011 intitulé:

Amphithéâtre de Québec - Une entente à l'abri des dispositions anticollusion

Antoine Robitaille , Isabelle Porter 27 mai 2011 Québec

«Québec — Le projet de loi privé sur le nouveau Colisée déposé hier met l'entente Labeaume-Quebecor à l'abri d'importantes dispositions adoptées à l'unanimité il y a un an à l'Assemblée nationale pour lutter contre la collusion et la corruption dans l'octroi de contrats municipaux.»

Si je comprends bien, cette loi permet de lutter contre la collusion et la corruption et la présente loi 204 permet à l'entente Labeaume-Quebecor de ne pas respecter la dite loi contre la corruption et la collusion.

Allons-nous nous réveiller un bon matin dans un mini Montréal?

CONCLUSION

Aux députés du Parti québécois: Avez-vous remarqué que le Premier ministre est particulièrement de bonne humeur ces temps-ci, et sans effort? Ça ne vous questionne pas?

Je termine avec deux courtes citations que je tiens à partager avec vous.

Mme Denise Rochette-Cossette, dans son opinion intitulée «La politique et l'autruche», publié dans le Soleil du mardi 10 mai dernier, disait: **«En démocratie, la servitude politique enrobée de miel est la plus masochiste des soumissions. C'est ainsi que disparaissent les peuples».**

J'ai bien aimé aussi la remarque du député de Mercier, publiée dans le Soleil du jeudi 19 mai dernier en p. 5: **«On ne fait pas l'indépendance en servant les patrons. On fait l'indépendance en servant l'intérêt public».**

Je remercie les députés indépendants d'avoir accepté le dépôt du projet de loi privé 204 pour qu'un débat démocratique puisse enfin se tenir.

Je vous remercie.